

ARRETE N°160-2025

REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT : STATIONNEMENT INTERDIT  
PLACE COSTEROUZE ET PLACE ELIE RIPERT  
Les 16-17-18 DECEMBRE 2025 de 8h à 17h

La Maire de la Commune de TULETTE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212.2, L 2213-1 à L 2213.5,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté interministériel du 24.11.1967 relatif à la signalisation routière, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu les travaux de taille des arbres menés sur la commune par les agents du centre technique communal les 16-17 et 18 décembre 2025 de 8h à 17h place Costerouze et place Elie Ripert,

A.R. R. E. T. E.

**Article 1 :** Au droit des travaux de taille des arbres devant être menés (si les conditions météorologiques y sont favorables et le permettent) les 16-17 et 18 décembre 2025 de 8h à 17h : le **STATIONNEMENT SERA INTERDIT à tous les véhicules les 16-17 et 18 décembre 2025 aux lieux ci-dessous désignés, pour permettre le bon déroulement des travaux sur le domaine public :**

- La PLACE COSTEROUZE,
- La PLACE Elie RIPERT.

Cette interdiction s'applique à tous les véhicules, exceptés ceux des véhicules d'assistance et de secours aux personnes (sapeurs-pompiers, SAMU, SMUR, ambulances).

**Article 2 :** Cette interdiction de stationner fera l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale de la signalisation routière, en particulier, donnera lieu à l'apposition de barrières de sécurité et de panneaux réglementaires de « **Stationnement interdit** », affichant le présent arrêté afin de prévenir les riverains et les usagers de la route de cette interdiction de stationner.

**Article 3 :** La Maire de la Commune de TULETTE et le Commandant de la communauté de brigades de gendarmeries de Saint Paul Trois Châteaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Destinataires :**

- |   |                             |
|---|-----------------------------|
| - Le CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL,             | Fait à Tulette,             |
| - La GENDARMERIE de St Paul Trois Châteaux, | Le 11-12-2025               |
| - ANCRE St Paul Trois Châteaux,             |                             |
| - Le CENTRE DE SECOURS de Tulette.          | La Maire,<br>Sylvie MOLINIÉ |

